

Écrit par LCR

Dimanche, 18 Janvier 2009 01:00 - Mis à jour Lundi, 02 Février 2009 23:23

Afin de pouvoir légalement déposer une liste électorale au scrutin européen du 6 juin prochain, la liste LCR-PSL doit récolter 5000 signatures d'électeurs et électrices...

Qui peut parrainer la liste?

Toute personne:

1° qui peut voter pour le collège francophone aux élections européennes du 7 juin 2009, c'est-à-dire:

- âgé/e de plus de 18 ans
- domicilié/e dans une commune d'une circonscription électorale wallonne ou de Bruxelles-Halle-Vilvorde
- de nationalité belge ou d'un pays membre de l'Union Européenne inscrit/e comme électeur/trice, c'est-à-dire qui a rempli et déposé le formulaire adéquat dans sa commune de résidence (une inscription sur la liste des électeurs/trices pour des élections européennes passées restent valable)

2° qui n'a pas parrainé d'autre liste pour les élections européennes du 7 juin 2009

Comment parrainer la liste LCR-PSL ?

- imprimez le formulaire officiel que vous trouvez sur notre site
- remplissez-le entièrement (sauf «n° d'ordre de la déclaration») et en majuscules (ou en tout cas de manière lisible) et signez
- imprimez-en autant que nécessaire pour les faire remplir à votre entourage
- **renvoyez le(s) formulaire(s) par courrier postal à la LCR, rue Plantin, 20, 1070, Bruxelles avant le 6 mars 2009**

Comment nous aider à récolter des signatures de parrainage pour la liste LCR-PSL ?

Si vous avez envie d'en faire plus, écrivez à info@lcr-lagauche.be pour récolter avec nos militant/es des signatures dans votre région : sur les marchés, dans les administrations communales, par porte-à-porte, ...

Merci!